Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE MAYOTTE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, mardi 20 décembre 2016

Réunion du comité de suivi de la ressource en eau

Ce mardi 20 décembre, le comité de suivi de la ressource en eau s'est à nouveau réuni afin de dresser un point de situation suite à la mise en place des tours d'eau organisés dans 8 communes du sud de l'île.

Même si les coupures d'eau mises en place ont permis de réaliser des économies d'eau de l'ordre de 25 % par rapport à l'utilisation habituelle, la réserve d'eau de Combani est aujourd'hui remplie à 15 % de sa capacité. Il convient donc de rester vigilant face à cette situation et de poursuivre les mesures prises.

C'est dans ce cadre qu'il est fait appel au sens civique de chaque citoyen pour utiliser de façon raisonnée l'eau sous réserve de se voir priver d'eau sur des périodes plus longues. En effet, l'annonce de la mise en place de coupures d'eau a provoqué une surconsommation due à la constitution de réserves qui, au-delà de l'accélération de l'épuisement de la ressource, ont également pour conséquence de générer des difficultés d'approvisionnement lors de la remise en eau.

Pour éviter la constitution de ces stocks d'eau, il est vivement conseillé à la population concernée de se rapprocher des mairies et de la Mahoraise des Eaux afin de connaître le programme des tours d'eau. Par ailleurs les 33 rampes d'eau mises en place doivent faire l'objet d'un usage raisonné : les enfants ne doivent pas jouer avec l'eau et les utilisateurs fermer les robinets après utilisation.

Dans le cadre d'un suivi de la qualité de l'eau utilisée par les consommateurs, les services de l'ARS ont mis en place une surveillance épidémiologique. Il est rappelé que pour les communes touchées par les coupures, l'eau ne peut être considérée comme potable, il est nécessaire de la faire bouillir 5 minutes avant tout usage alimentaire. L'eau stockée dans des contenants peut également présenter des risques sanitaires et ne doit donc pas être considérée comme potable.

Afin de préserver au maximum la ressource, le comité a proposé un nouvel arrêté limitant encore davantage les usages de l'eau sur l'ensemble de l'île. Cet arrêté préfectoral entrera en vigueur dès aujourd'hui.

La situation actuelle impose de sensibiliser l'ensemble de la population afin de préserver le plus possible la ressource en eau. **Il est important que l'ensemble de la population prenne conscience de ses habitudes de consommation. L'eau est vitale, elle doit faire l'objet d'une consommation raisonnée.**

Le comité se réunit à nouveau cette semaine, vendredi 23 décembre 2016.
Pour toute question concernant les tours d'eau, la SMAE assure un standard téléphonique au :
02.69.61.11.42

Contact presse
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr Préfet de Mayotte
@Prefet976